

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 509

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191166

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier Chavanelle – Rue Marcellin Allard - 1 - Annulation de la délibération du 6 juin 2016 relative à la cession de la parcelle située à l'arrière de l'immeuble du cinéma le Camion Rouge au profit de la société l'Envol Immobilier - Approbation. 2 - Déclassement et cession de cette même parcelle au profit de la société les Nuits Tranquilles - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 509

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191166

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier Chavanelle – Rue Marcellin Allard - 1 - Annulation de la délibération du 6 juin 2016 relative à la cession de la parcelle située à l'arrière de l'immeuble du cinéma le Camion Rouge au profit de la société l'Envol Immobilier - Approbation. 2 - Déclassement et cession de cette même parcelle au profit de la société les Nuits Tranquilles - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne est propriétaire de la parcelle située rue Marcellin Allard à l'arrière de l'immeuble du cinéma le Camion Rouge.

Par délibération du 6 Juin 2016, il avait été approuvé la cession de cette parcelle au profit de la société l'Envol Immobilier.

□ **Motivation et Opportunité :**

Cette société n'a pas été à même de conduire à bien le projet d'aménagement de ce site en parking. Il est donc nécessaire de rapporter cette délibération.

Trois des propriétaires des volumes de l'immeuble du Camion Rouge ont proposé de réaliser ce projet d'aménagement. Pour cela, il est proposé que la société Nuits Tranquilles acquiert la parcelle et aménage le site en réalisant un parking de 25 places. La moitié des places environ sera proposée préférentiellement à la copropriété de l'Envol Immobilier afin de faciliter la commercialisation de ses appartements.

□ **Contenu :**

En pied d'immeuble sera réalisé un espace, libre d'accès, dédié aux piétons, de 3 mètres de large. Cet espace piéton permettra une sortie aisée du cinéma et l'accès à l'immeuble de Bâtir et Loger.

Un portail électrique de contrôle d'accès au parking sera installé.

Les acquéreurs prennent l'engagement d'intégrer ce parking dans le périmètre de l'association syndicale libre du 7-11 rue Marcellin Allard puisqu'il en permet l'accès ainsi que la défense incendie des immeubles qui en font partie.

La parcelle concernée est cadastrée EO38 . Elle est d'une superficie de 934m².

Préalablement à la cession, ce bien doit être déclassé.

La société les Nuits Tranquilles ou toute autre société qu'elle substituerait, dans laquelle pourront être associés trois propriétaires des volumes de l'immeuble (Bâtir et Loger, Société du Royal, Nuits Tranquilles) va se porter acquéreur du site au prix de 65 000 € Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine du 24 octobre 2019.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : recette 65 000 € dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	recette 65 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°279 du 6 Juin 2016,
- constater la désaffectation de ce bien et prononcer son déclassement,
- approuver la cession de ce bien par la Ville de Saint-Étienne à la société Les Nuits Tranquilles ou toute autre société qu'elle substituerait et suivant les conditions définies dans l'engagement d'acquisition dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser cette société à déposer toutes autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, et à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte notarié, à intervenir en l'étude de Maître Balay, Notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire chapitre 77 article 775
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR